Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_10-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juin 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme SANCHEZ – M. CARLIER – M. RAFFESTIN – Mme GUIMARD Adjoints au Maire ;
M. CHESNÉ - Mme GELOTTE - Mme RIBALLET – Mme GUERIN PELLETIER – M. GAUTROT - Mme DENGLOS - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme BELLACHES - Mme LAGRANGE – M. BOURGEOIS – M. HAUTEMONT – M. FROMION – M. CHAUSSERON – Mme THOR – M. BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés	**Mme LEDIEU**	**(procuration à Eric CARLIER)**
	M. ADAM	**(procuration à Olivier JACQUINOT)**
	Mme GROUSSEAU	**(procuration à Elvire SANCHEZ)**
	Mme POTEAU	**(procuration à Laurence RENIER)**
Excusés	**Mme FIGUEIREDO**	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme RIBALLET** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2026/06/10 – Remplacement des abris de touche du stade Joseph Morin – demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la commune a pour projet de remplacer les abris de touches du stade Joseph Morin, dans le cadre de la sécurisation des installations. Le montant de ce projet s'élève à 4 270 € HT,

Considérant que le Fonds d'Aide au Football Amateur est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur,

Considérant que par l'intermédiaire de ce dispositif la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés,

Considérant que les projets de sécurisation des installations sont éligibles,

Considérant le travail partenarial avec l'ESA Football, affilié à la FFF, dans le cadre du montage du dossier,

Sur le rapport présenté par Monsieur RAFFESTIN, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de remplacement des abris de touche du stade Joseph Morin,

Envoyé en préfecture le 27/06/2026
Reçu en préfecture le 27/06/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260624-DC_2026_06_10-DE

ARTICLE 2 : ACTE le plan de de financement du projet tel que figurant ci-dessous :

Dépenses (HT)		Ressources (HT)		%
Remplacement des abris de touche	4 270 €	FFF - FAFA	2 100 €	49.18%
		Commune	2 170 €	50.82%
TOTAL	**4 270 €**	**TOTAL**	**4 270 €**	**100**

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide pour le Football Amateur pour un montant de 2 100 € correspondant à 49.18 % du coût du projet ;

ARTICLE 4 : INSCRIT les dépenses et recettes au budget 2026.

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27.06.2026

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

La Secrétaire de séance
Véronique RIBALLET

MAIRIE D'AUBIGNY-SUR-NERE (CHER)